

Canada-Alberta  
Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO)  
**LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DE PROPOSITIONS DE PROJETS**

---

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont signé une nouvelle Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO), qui s'étalera sur quatre ans. Cette entente conjointe vise à renforcer la croissance diversifiée et durable de l'économie albertaine par l'entremise d'une collaboration fédérale-provinciale. Elle est axée sur deux domaines prioritaires : **l'innovation et les industries à valeur ajoutée; le développement économique régional et les collectivités durables** (voir l'annexe A). Les gouvernements du Canada et de l'Alberta contribueront chacun à hauteur de 25 millions de dollars à la réalisation de projets à frais partagés qui s'inscriront dans les priorités de l'EPDEO.

---

### **Promoteurs**

Les promoteurs de projets doivent être une organisation constituée en personne morale et peuvent englober, sans s'y limiter, les entités suivantes :

- a) les organismes sans but lucratif;
- b) les établissements postsecondaires, les hôpitaux ou les centres de soins de santé régionaux effectuant de la recherche;
- c) d'autres organismes provinciaux ou personnes morales fondés par le gouvernement provincial qui sont susceptibles de mener à bien les projets.

### **Procédure**

Tous les promoteurs doivent soumettre une proposition de projet (voir l'annexe B),

Tim Olsen  
Alberta Economic Development  
Commerce Place, 4<sup>e</sup> étage  
10155-102 Street  
Edmonton (Alberta)  
T5J 4L6  
[tim.olsen@gov.ab.ca](mailto:tim.olsen@gov.ab.ca)  
(780) 422-8525

Rosy Amlani  
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada  
Bureau 1500  
9700, avenue Jasper  
Edmonton (Alberta)  
T5J 4H7  
[rosy.amlani@wd.gc.ca](mailto:rosy.amlani@wd.gc.ca)  
(780) 495-5779

en version imprimée ou électronique, avant le vendredi 4 juin 2004. Toute organisation qui a déjà envoyé (avant le 27 avril 2004) une demande de financement dans le cadre de l'EPDEO à la province de l'Alberta ou à DEO doit en soumettre une nouvelle.

Si le projet proposé satisfait aux lignes directrices du programme et si les fonds nécessaires sont disponibles, le promoteur pourrait être appelé à fournir des renseignements supplémentaires.

### **Projets admissibles**

Les propositions de projet doivent clairement indiquer dans quelle mesure les résultats prévus satisferont les objectifs de l'un des domaines prioritaires (sinon des deux) de la nouvelle Entente (voir l'annexe A). Pour être admissibles, les projets doivent :

- (a) avoir une incidence importante et mesurable sur le développement économique d'une communauté en particulier (p. ex., un lieu géographique ou un domaine d'intérêt);
- (b) présenter une viabilité environnementale et économique;
- (c) favoriser l'acquisition d'une autonomie à long terme;
- (d) posséder une cohérence avec les engagements et les politiques relatives aux ententes en matière de commerce international et intérieur;
- (e) comprendre des objectifs, des prévisions de résultats et des retombées qui intègrent des mesures claires de rendement.

### **Coût des projets admissibles**

Le coût des projets admissibles peut englober l'infrastructure publique, la recherche et le développement, la commercialisation de la technologie (y compris les tests en milieu réel), les études de faisabilité, le perfectionnement des ressources humaines et des compétences, et l'appui financier consacré au fonctionnement. Les dépenses admissibles doivent être engagées entre le 13 août 2003 et le 30 septembre 2009. Les acquisitions de terrains et de parts **ne sont pas** des projets admissibles.

### **Appui financier**

Les fonds fédéraux investis dans le programme seront alloués par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. Au niveau provincial, les fonds devraient provenir des budgets actuels des ministères. Les promoteurs devraient présenter leurs projets à des représentants des ministères avant d'envoyer leur demande. Cette dernière devrait être accompagnée, si possible, d'une lettre appuyant un financement provincial.

## **ANNEXE A – DOMAINES PRIORITAIRES DE L'EPDEO**

Les propositions doivent indiquer dans quelle mesure les projets satisferont un ou plusieurs objectifs des deux domaines prioritaires suivants :

### **Innovation et industries à valeur ajoutée :**

- Accroissement de la valeur ajoutée des industries traditionnelles du secteur primaire ainsi que de l'activité économique d'autres secteurs qui constituent le fer de lance de la région
- Augmentation du taux de commercialisation et d'adoption des technologies en Alberta
- Contribution à la commercialisation et à la fabrication des technologies et au développement régional
- Mise en place d'infrastructures consacrées à la recherche et à l'industrie qui créeront des retombées dans l'ensemble des secteurs émergents et actuels
- Augmentation des investissements des secteurs public et privé dans la recherche et le développement
- Chef de file reconnu mondialement dans des secteurs industriels de pointe (p. ex., la technologie sans fil)
- Diminution de la dépendance à l'égard des industries et des marchés traditionnels
- Augmentation de l'utilisation des technologies à large bande

### **Développement économique régional et collectivités durables :**

- Augmentation de la participation des Autochtones au sein de l'économie de l'Alberta
- Mobilisation optimale de fonds provenant de sources non gouvernementales pour des projets de développement économique
- Reconnaissance de l'Alberta à l'échelle mondiale en tant que région dynamique axée sur l'établissement de collectivités durables
- Formation d'une main-d'œuvre qualifiée et entrepreneuriale capable de répondre aux besoins croissants de l'économie fondée sur l'innovation
- Augmentation des investissements étrangers en Alberta
- Augmentation de la capacité concurrentielle des entreprises albertaines

## **ANNEXE B – LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- Nom **légal** ou enregistré; date et lieu de l'enregistrement ou de la constitution en personne morale.
- **Communication** : Adresse; téléphone; télécopieur; courrier électronique; site Web; personne-ressource et titre.
- **Lieu du projet**
- **Nature de l'entité** – Décrire les objectifs globaux et les activités principales de l'entité. Si l'entité fait partie d'une plus grande organisation, par exemple une université, décrire seulement la faculté ou le groupe en question. Les associations sans but lucratif doivent indiquer le nombre de membres et les activités de ces derniers.
- Décrire la façon dont l'entité est **dirigée et gérée** : structure et membres de la haute direction; structure et noms ou titres de la direction. Joindre des renseignements sur la gestion quotidienne et globale de l'entité.
- **Description de l'entité** : activités principales et projets semblables déjà entrepris; sources habituelles de financement pour le fonctionnement de l'entité et la réalisation de projets particuliers; type d'aide fédérale et/ou provinciale obtenue à ce jour; partenariats connexes.  
Fournir le dernier rapport annuel et un plan d'affaires (s'il y a lieu).
- Fournir des renseignements précis sur d'éventuels **arriérés liés au remboursement de sommes dues au gouvernement fédéral et/ou provincial** ou fournir un relevé confirmant que l'entité ne compte aucun arriéré relatif à des sommes dues au gouvernement fédéral et/ou provincial.
- Communiquer les plus récents **états financiers** établis par un organisme externe. Si les états financiers ne peuvent être fournis, donner la raison de cette situation (p. ex., entité publique bien connue).

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET**

#### **Description du projet**

Décrire brièvement quels sont les objectifs, les étapes et le lieu du projet et quelles en seront les retombées. Donner tous les renseignements pertinents, y compris sur les travaux réalisés à ce jour, permettant de bien comprendre le projet. Décrire aussi les éléments du projet et les méthodes utilisées pour sa réalisation (p. ex., une enquête, l'analyse de résultats, la formulation de recommandations, des activités de communication avec les parties intéressées, l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre, la garantie des fonds ou l'application de recommandations).

#### **Énoncé des travaux**

Décrire les éléments clés, les étapes principales et le plan de mise en œuvre du projet. Indiquer le coût prévu et/ou les limites de financement et décrire les risques éventuels qui pourraient influencer sur la réalisation du projet proposé.

### **Structure de gestion**

Décrire la méthode de gestion employée pour la réalisation du projet.

### **Durée du projet**

Indiquer les dates prévues de début et de fin du projet, y compris les facteurs critiques qui pourraient avoir une incidence sur le calendrier proposé. Est-ce que la réalisation du projet risque d'être gênée ou remise en cause, si le processus dépasse les limites fixées par l'EPDEO actuelle?

### **Priorités de l'EPDEO**

Veillez montrer comment le projet s'inscrit dans les priorités de l'EPDEO (voir l'annexe A).

### **Autres participants**

Dresser une liste complète des ministères, des organismes non gouvernementaux et des entités du secteur privé qui participent à la conception et à la mise en œuvre du projet. S'il y a lieu, indiquer dans quelle mesure le projet appuie une initiative interministérielle.

### **Avantages et résultats principaux**

- Qui sont les principaux bénéficiaires ou clients du projet ou du travail? Dans quelle mesure le projet répond aux besoins des clients, constitue un apport valable et améliore le service à la clientèle?
- Quels sont les résultats, les conséquences et les avantages économiques du projet (p. ex., la création d'emplois ou l'accroissement de l'investissement) pour le Canada et l'Alberta?
- Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans le contexte d'autres initiatives connexes ou semblables entreprises en Alberta ou ailleurs? De quelle façon le projet proposé différera-t-il d'autres initiatives en cours et/ou en constituera-t-il un complément?
- Décrire comment le projet s'inscrit dans le plan d'affaires, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisation.
- Décrire à quel point le projet suit l'orientation stratégique des gouvernements fédéral et provincial.

## **Budget du projet**

Indiquer si les éléments du budget sont des contributions en capital ou autre, des contributions en nature (considérées autrement comme des contributions en espèces) et un financement garanti ou prévu. Les contributions en nature devront être justifiées par une explication. Dresser une liste de tous les éléments suivants :

- Les sources de financement et l'utilisation des fonds pendant la durée du projet (indiquer le statut actuel du financement de toutes les sources)
- La ventilation du coût global ou total du projet (montrer la cohérence avec l'énoncé des travaux)
- Les mouvements de trésorerie prévus et annualisés (source et utilisation) au 31 mars
- Les sources de financement - Indiquer le client prévu et son statut, les engagements du secteur privé et l'appui du secteur public (p. ex., l'EPDEO, les autres ministères, les organismes ou les ordres de gouvernement) en précisant la nature et le niveau du soutien financier.

## **Catégorie de revenus**

Indiquer les revenus susceptibles d'être générés directement par le projet. Si le projet est destiné à un usage commercial, décrire l'approche proposée (nouvelle entreprise, délivrance de permis, vente de produits par le promoteur et autres activités commerciales), le marché visé et les revenus prévus.

## **Mesure du rendement**

Décrire la méthode de mesure du rendement et les facteurs critiques de réussite utilisés pour le projet. De plus, indiquer les indicateurs de réussite particuliers qui seront employés à certaines périodes après la fin du projet (si des résultats sont attendus une fois le projet terminé).

## **Incidence sur l'environnement**

Décrire toutes les incidences que peut avoir le projet sur l'environnement. Tous les projets terminés **doivent** être assujettis à un examen environnemental. Si le projet semble avoir une incidence sur l'environnement, il doit être évalué en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

## **Propriété après la réalisation du projet et plan à long terme**

Fournir des renseignements sur l'utilisation à long terme du projet et/ou sur la façon dont ils sera géré après la période pour laquelle un financement a été demandé dans le cadre de l'EPDEO. Fournir le plan proposé portant sur la propriété et la responsabilité des activités, l'entretien et les biens du projet terminé ainsi que sur la gestion de la propriété intellectuelle. Indiquer si les revenus générés par le projet (s'il y a lieu) seront partagés

entre les parties. Et dans quelle proportion. Est-ce que le projet procurera des avantages à long terme?

### **Risques**

Décrire les risques éventuels qui sont inhérents au projet ou qui pourraient être suscités par ce dernier. De quelle façon les risques liés à la réalisation du projet pourraient être réduits ou gérés?